



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-95229>

Département(s) de publication : 59

Annonce n° 25-95229

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Métropole européenne de Lille - Direction Commande publique - CSP
Support - 2 boulevard des Cités Unies CS 70043 - 59 040 Lille cedex

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20009320100081

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 59

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=574072&orgAcronyme=5C371>

Identifiant interne de la consultation : 25DP17

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction de la commande publique - CSP Support

Adresse mail du contact : marches.support@lillemetropole.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 320216642

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** -Lettre de candidature ou DC1 complété permettant d'identifier le candidat -Déclaration sur l'honneur visée à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique ou règle d'effet équivalent pour les candidats établis à l'étranger.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Chiffre d'affaires sur les 3 dernières années Niveau minimum exigé pour le lot 2: La MEL exige que le candidat présente un chiffre d'affaires annuel d'au moins 100 000 euro(s) HT. En cas de groupement, le chiffre d'affaires cumulé de l'ensemble des membres du groupement sera pris en compte.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : -Liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années ; -Niveau minimum exigé : d'un montant minimum de 50 000 euro(s) HT -Outillage, matériel et équipement technique pour les lots 01 et 02

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 29/09/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Oui

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Aménagement d'un bloc sanitaire équipé de cabines autonettoyantes sur le site du CIT de Roncq

Code CPV principal - Descripteur principal : 45210000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Aménagement d'un bloc sanitaire équipé de cabines autonettoyantes sur le site du CIT de Roncq

Lieu principal d'exécution du marché : métropole européenne de Lille

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot** : Fabrication et pose d'un bloc sanitaire équipé de cabines autonettoyantes

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 45234116

Lieu d'exécution du lot : Métropole européenne de Lille

- **Description du lot** : Voirie et réseaux divers

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 45234116

Lieu d'exécution du lot : Métropole européenne

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Les variantes sont autorisées uniquement pour le LOT 1 sous réserve de présenter également une offre strictement conforme aux pièces du marché (solution de base). À défaut, l'offre comportant la variante sera éliminée sans avoir été analysée. Les exigences minimales du dossier de consultation que les variantes doivent respecter sont définies à l'article 2.2 p 10 du CCTP. Les variantes ne peuvent porter que sur les matériaux, les solutions techniques, la conception fonctionnelle ou architecturale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/08/2025